

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: 6 MOIS, 1 AN, 2 ANS. Includes prices for various regions and postage.

PARIS-CENTRE

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux: Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

La guerre sera vraisemblablement déclarée, aujourd'hui vendredi, entre les Grecs et les Bulgares

NOUS AVONS ABDIQUÉ LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

Le Gouvernement tolère, paraît-il, que, tous les jours les agents du fisc américain se livrent illégalement à une inquisition éhontée chez les commerçants français

Quels accords clandestins peuvent-ils nous empêcher de faire respecter le simple droit des gens ?

Est-ce pour surprendre les secrets de certaines fabrications ?

« Paris-Centre » a déjà parlé de cette affaire qui est si formidable qu'elle est à peine croyable : des agents du fisc d'une puissance étrangère se livrent chez nous aux investigations les plus minutieuses et les plus illégales ; ils fouillent, sous menace, dans les livres de nos industriels et de nos commerçants ; le gouvernement français les laisse opérer librement.

Un peu partout, on commence à se demander si nous n'avons pas les mains liées par quelque accord secret qui nous empêcherait de faire respecter les principes du plus élémentaire droit des gens.

Un chantage

On sait comment les douaniers américains installés en France procèdent. Ils arrivent un beau matin chez un commerçant et lui disent :

Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

— Pardon, votre parole ne nous suffit pas. Nous voulons voir vos livres.

— Mais, c'est contraire.

— C'est l'application stricte de la loi américaine, article 510 du Bill Fardney, si vous ne nous écoutez pas à l'instant même, nous devons vous empêcher de rentrer plus tard dans votre pays. Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

— Pardon, votre parole ne nous suffit pas. Nous voulons voir vos livres.

— Mais, c'est contraire.

— C'est l'application stricte de la loi américaine, article 510 du Bill Fardney, si vous ne nous écoutez pas à l'instant même, nous devons vous empêcher de rentrer plus tard dans votre pays. Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

— Pardon, votre parole ne nous suffit pas. Nous voulons voir vos livres.

— Mais, c'est contraire.

— C'est l'application stricte de la loi américaine, article 510 du Bill Fardney, si vous ne nous écoutez pas à l'instant même, nous devons vous empêcher de rentrer plus tard dans votre pays. Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

— Pardon, votre parole ne nous suffit pas. Nous voulons voir vos livres.

— Mais, c'est contraire.

— C'est l'application stricte de la loi américaine, article 510 du Bill Fardney, si vous ne nous écoutez pas à l'instant même, nous devons vous empêcher de rentrer plus tard dans votre pays. Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

— Pardon, votre parole ne nous suffit pas. Nous voulons voir vos livres.

— Mais, c'est contraire.

— C'est l'application stricte de la loi américaine, article 510 du Bill Fardney, si vous ne nous écoutez pas à l'instant même, nous devons vous empêcher de rentrer plus tard dans votre pays. Vous avez vendu, il y a six mois, à M. John X... les marchandises dont voici le détail. M. John X... vient de rentrer à New-York et de les déclarer pour une somme de 5.000 dollars. Nous venons vérifier si cette déclaration est exacte.

— Elle est exacte, Monsieur.

Soixante interpellations salueront le Cabinet à la rentrée des Chambres

Paris, 22 octobre. — M. Caillaux a soumis au président du Conseil, les grandes lignes de ses projets financiers.

Ces projets financiers seront soumis demain matin au Conseil de Cabinet, puis au Conseil des Ministres qui doit se réunir lundi et déposés sur le bureau de la Chambre.

En ce qui concerne le bruit de démission de M. Caillaux, qui a couru ce matin, on nous a déclaré à ce sujet au ministère des finances, qu'il n'était nullement question du départ du ministre.

M. Caillaux ne se retirerait que dans le cas où la Chambre le mettrait en minorité sur ses projets, ou si la majorité obtenue ne le satisfaisait pas.

Les socialistes interpellent

Le groupe socialiste de la Chambre a décidé de déposer une demande d'interpellation sur la situation financière. MM. Léon Blum et Vincent Auriol ont été désignés à cet effet.

Le groupe socialiste demandera à la Chambre de surseoir à tout autre débat avant d'avoir discuté cette demande d'interpellation. Le groupe a décidé de communiquer cette résolution aux autres groupes de gauche.

Et ils ne sont pas les seuls

En plus de l'interpellation déposée par MM. Léon Blum et Vincent Auriol sur la situation financière, une soixantaine d'autres demandes d'interpellations ont été déposées au secrétariat général de la Chambre.

Ont ainsi demandé à interpellier : Sur la politique financière, M. Molinié. Sur la politique générale, MM. Hulin, Bastide, Barthélemy, Brunet, Léon Bérard, Renaud Jean.

Sur les accords de Londres, de Washington et la Conférence de Locarno, M. Cachin.

Sur les événements de Syrie, MM. Desiré Ferry, Desjardins, Ury et Doriot.

Sur les événements du Maroc, M. Doriot.

Sur les menées communistes, MM. Taittinger, Montigny, Garchery, Faure, Balaïn, Delasalle.

Sur les menées fascistes, M. Ferdinand Faure.

Sur la grève des employés de banque, MM. Trémézin et Lebas.

Sur la grève des P. T. T., MM. Coty, Ferdinand Faure, Ferrrier, et Lafont.

Sur les chemins de fer (accidents et cheminots), MM. Beroux, Morin et Girod.

Sur la nomination de M. Varenne au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine, MM. Guérin et Brunet.

Sur la nomination de M. Bouju, préfet de la Seine, M. Garchery.

Sur les incidents du Courbet, MM. Cornavin et Marty.

Sur la réforme électorale, M. Baréty.

Vingt-quatre autres demandes ont été présentées sur des sujets les plus variés, tels que : sur la suppression de postes d'instituteur-adjoint à l'école d'Arles, M. Charles.

Les bagarres de Belleville et la police des étrangers, M. Daté.

Le Conseil général économique, M. Capus.

L'intervention des fonctionnaires dans les élections, M. Poitou-Duplessis.

TANDIS QUE LES HOMMES D'ÉTAT ÉCHANGENT DES BAISERS N'oublions pas que c'est aujourd'hui qu'expire l'ultimatum de la Grèce à la Bulgarie

Et cependant on se bat encore sur la frontière macédonienne

Athènes, 22 octobre. — A la suite de l'attaque bulgare qui s'est produite avant-hier contre un des postes-frontières des environs de Demir-Hissar, le gouvernement grec, à la suite d'un Conseil des ministres, a adressé un ultimatum au gouvernement bulgare, exigeant dans les 48 heures :

- 1° Satisfaction complète pour l'attaque injustifiée du territoire grec ; 2° La punition des coupables ; 3° Une indemnité de deux millions de francs français pour les familles de l'officier et des soldats grecs tués.

Entre temps, des troupes grecques arrivées en renfort dans la région s'étendant entre le lac Doiran et le bourg de Poroi, ont reçu l'ordre d'avancer en territoire bulgare par la passe Roupel et d'occuper Petritsch, centre principal des comitatdjis bulgares, en vue d'assurer le paiement de l'indemnité demandée par la Grèce et la dissolution du comité macédonien-bulgare.

Toutefois, le général Pangalos, premier ministre et ministre de la guerre, a fait hier soir la déclaration suivante :

— Pour le moment, les troupes grecques n'ont pas pénétré en territoire bulgare. On a seulement donné l'ordre de placer les forces nécessaires le long de la frontière, et l'initiative de nouvelles mesures est laissée au général commandant le 3<sup>e</sup> corps d'armée, dont quartier général est à Salonique.

Sofia déclare

Sofia, 22 octobre. — Un communiqué officiel déclare que des détachements grecs munis d'artillerie ont entrepris une attaque et pénétré en territoire bulgare. Cinq sentinelles bulgares ont été tuées.

Les autres se sont retirées. Les Grecs ont occupé les postes 9, 10 et 11. Plusieurs obus sont tombés sur la ville de Petritsch.

Jusqu'à présent, le gouvernement grec n'a donné aucune réponse aux propositions que le gouvernement bulgare a renouvelées trois fois en demandant une enquête, afin d'établir les responsabilités.

La note grecque

Athènes, 22 octobre. — La note de la Grèce au gouvernement bulgare débute par un exposé des faits.

Selon ce récit, les troupes bulgares attaquèrent le 19 octobre, à 14 heures, le poste portant le numéro 69 dans la région de Demir-Hissar, dans une sentinelle grecque.

L'engagement s'étant généralisé sur la ligne des postes 67 et 69, un capitaine grec se porta sur les lieux et ordonna la cessation du feu. Mais comme il s'approchait, porteur d'un drapeau blanc, des postes bulgares, les Bulgares firent feu et le tuèrent.

Le feu continua ensuite jusqu'au soir. Les Bulgares ayant concentré des forces évaluées à un bataillon occupèrent la crête et les hauteurs dominant les positions grecques et notamment le blockhaus 69.

Dans la nuit du 19 au 20, les Grecs récupérèrent toutes les positions, sauf le blockhaus.

La note dit que la violation du territoire grec continue, les forces bulgares occupant encore quelques points du territoire.

Au Sénat

Au Palais du Luxembourg, dès l'ouverture de la séance, le président prononcera l'éloge funèbre de MM. Viviani et Bourgeois, décédés au cours des vacances. Aussitôt après, il sera procédé au tirage au sort des bureaux. M. de Selves fera connaître à l'assemblée que depuis la séparation des Chambres, il a reçu deux mandats d'interpellation, l'une de M. Dominique Delahaye, concernant la nomination d'un commissaire aux logements et l'autre du général Stuhl, relative aux événements de Syrie.

Après audition des ministres intéressés, le Sénat aura à fixer la date de la discussion de ces interpellations. Puis le président du Sénat proposera à ses collègues de fixer le jour où il faudra procéder à la constitution de la commission des finances. On sait en effet que cette commission doit être nommée chaque année dès que l'exposé des motifs du nouveau budget est distribué. Cette nomination sera-t-elle faite à la suite d'une désignation par les groupes politiques, comme l'actuelle, ou reviendra-t-on aux élections dans les bureaux, méthode anciennement employée et que de nombreux sénateurs voudraient voir revivre ?

Rien à ce sujet n'est décidé. Enfin, l'assemblée devra fixer la date de sa prochaine séance, date qui sera probablement très proche, afin de permettre au gouvernement de soumettre au Sénat les projets financiers qu'il désire faire adopter, d'ici, avant la fin du présent mois.

Athènes, 22 octobre. — Ce matin, les troupes grecques ont avancé en Bulgarie. Elles se sont emparées de deux villages après de vifs combats à la mitrailleuse.

Il y a eu de nombreuses victimes des deux côtés.

Ces détachements d'artillerie de campagne helléniques sont arrivés ce matin à la frontière.

Les diplomates accrédités à Athènes, les ministres de France, de Grande-Bretagne, de Yougo-Slavie font tous leurs efforts pour empêcher la guerre, mais les notes adressées par le gouvernement grec au gouvernement bulgare et vice-versa, n'ont reçu jusqu'ici aucune réponse.

Un appel bulgare à la S. D. N.

Paris, 22 octobre. — On mande de Sofia que le gouvernement bulgare donne le démenti le plus formel à la version grecque, suivant laquelle les événements actuels ont pour origine l'assassinat d'un soldat grec par les Bulgares, et l'occupation de divers points stratégiques sur le territoire hellénique.

On annonce d'autre part que le cabinet bulgare a décidé de protester auprès du Conseil de la Société des Nations contre l'intervention hellénique et de demander aux alliés l'autorisation de mobiliser des troupes pour défendre l'intégrité du territoire bulgare.

Les Grecs occupent un village

Londres, 22 octobre. — Le correspondant du Daily News à Athènes, télégraphie que les troupes grecques ont traversé la frontière bulgare à l'aube ce matin et se sont dirigées vers Petritsch.

Les autorités helléniques déclarent que cette mesure a pour but d'empêcher une nouvelle agression bulgare et d'assurer l'exécution des demandes formulées dans l'ultimatum grec.

D'autre part, on annonce que de vifs combats ont eu lieu aujourd'hui entre Grecs et Bulgares et que les Grecs ont occupé le village de Coula.

La nouvelle confirmée à Londres

Londres, 22 octobre. — On mande de Sofia qu'une division hellénique s'est déployée sur un front de 40 milles et a pénétré en Bulgarie ce matin. Elle a ouvert le feu avec de l'artillerie de campagne, sur les postes numéros 9, 10 et 11. Un grand nombre d'obus sont tombés sur Petritsch.

Une dépêche de Belgrade annonce que depuis la crise bulgare-grecque, la Yougo-Slavie a opéré la concentration de ses troupes sur ses frontières.

L'impresion au Foreign Office

Londres, 22 octobre. — Dans l'entourage du Foreign Office, on déclare que le gouvernement britannique suit avec la plus grande attention le développement du différend gréco-bulgare.

Les milieux officiels britanniques espèrent que les troubles se borneront à des incidents de frontière et ne dégèreront pas en guerre nationale.

Un conflit dans les Balkans, fait-on remarquer, produirait une impression déplorable au moment où les grandes puissances viennent de conclure le pacte de Locarno.

La guerre paraît imminente

Londres, 22 octobre. — Le correspondant de la British United Press télégraphie de Vienne que suivant des informations qui lui ont été téléphonées par Sofia, il est extrêmement probable que la Bulgarie, après une réunion du conseil des ministres, ce soir, déclarera la guerre à la Grèce.

Il allumait des incendies pour pouvoir cambrioler à son aise

Le Mans, 22 octobre. — A la suite de cinq incendies qui ont éclaté cette nuit sur le territoire des communes de Volnay, Challes, et Le Grand Luce, et qui ont causé d'importants dégâts, la gendarmerie a arrêté un jeune homme de 20 ans, habitant Paris, nommé Vérité, qui a avoué être venu dans le département pour commettre des cambriolages.

Vérité allumait des incendies pour attirer les populations au dehors et pouvoir ainsi dévaliser sans crainte d'être surpris les habitations abandonnées.

La situation s'améliore à Damas

Beyrouth, 22 octobre. — La situation s'améliore à Damas.

Quelques bandes druses qui venaient se joindre aux rebelles ont fait demi-tour en apprenant la répression de l'insurrection.

Le colonel André a reçu à Ezra la soumission de la famille Amer et d'autres familles importantes de la région de Soueïda.

TERRIBLE ACCIDENT D'AVIATION

Bordeaux, 22 octobre. — Un sergent-major et un observateur du centre d'aviation, ont été victimes d'un terrible accident au camp du Beau-Désert.

Le tribunal renvoie à la date du 17 décembre sa décision sur l'opposition formée par M. Charles Maurras

Paris, 22 octobre. — La 10<sup>e</sup> Chambre correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement sur l'opposition formée par M. Charles Maurras, contre le jugement du 17 juillet 1925, qui l'avait condamné par défaut à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende, pour menaces de mort sous condition.

À raison de sa lettre publiée à M. Schramm, ministre de l'Intérieur.

On sait que le débat à l'audience de jeudi dernier, avait porté exclusivement sur la procédure.

Le tribunal était saisi en effet d'une demande de sursis présentée par M. Charles Maurras, ce dernier ayant interjeté appel



M. Charles MAURRAS et son avocat M. de Roux

du jugement, par lequel le tribunal s'était déclaré compétent pour le juger, en même temps qu'il avait prononcé la condamnation et M. Maurras ayant interjeté appel à la partie du jugement visant sa compétence, il s'agissait de savoir si cet appel avait un caractère suspensif et si en conséquence, le sursis demandé par M. Maurras devait être accordé par le tribunal, conformément aux conclusions développées par M. de Roux.

Après observations de M. Siramy, le tribunal a jugé que l'appel était suspensif et qu'il ne pouvait valablement élever le fond de l'affaire.

En conséquence, les débats sur le fond ont été renvoyés au 17 décembre, sous réserve que l'appel interjeté par M. Maurras et actuellement pendant devant la Chambre des appels correctionnels, aura été visé à cette date.

La tenue de la Chambre de Commerce opérera commercialement

Ainsi en juge le fisc

Bordeaux, 22 octobre. — Les chanteurs de la Chapelle Sixtine donnaient il y a quelque temps à Bordeaux, une audition à la cathédrale Saint-André. Ils se voyaient réclamer par l'administration des contributions indirectes, les droits afférents à ce spectacle dont elle contestait le caractère purement religieux.

M. Mokse Schumann, l'impresario, refusa et fut assigné.

Le tribunal de première instance rejeta les prétentions de la régie.

Sur appel, la cour de Bordeaux vient de juger que dans le cas qui lui était soumis, on était en présence d'une véritable tournée artistique pour laquelle un industriel avait perçu un grand profit de bénéfices.

Elle a condamné M. Schumann à cinq amendes de 50 francs, au paiement desquelles droits fraudés, soit 12.000 francs environ, aux dépens des pénalités encourues et aux frais.

S'appuyant sur cette déclaration la régie va probablement réclamer les droits dus par l'impresario dans toutes les villes où il a organisé des concerts.

UN DRAME MORTEL DE LIVRESSE

Strasbourg, 22 octobre. — La nuit dernière, à Waldwiesham, une femme de 32 ans, Eugénie Kuhn, a été assemblée avec une bûche de bois son père âgé de 67 ans.

Le cultivateur Kuhn étant rentré ivre, avait, au cours d'une discussion, menacé sa fille avec un couteau de cuisine. Mile Kuhn réussit à désarmer son père. Furieuse, celui-ci revint à la charge avec une bûche de bois. Il fut à nouveau désarmé, mais un coup sur la tête le tua. Eugénie Kuhn s'est constituée prisonnière.

Se sont encore deux étrangers cambriolés qui ont cambriolé l'hôtel de la Caserne

La police les a arrêtés hier

Paris, 22 octobre. — Le 10 octobre, Mme Crouzet, artiste de cinéma demeurant 55, boulevard de la Tour-Maubourg, en rentrant de voyage, trouva son appartement cambriolé.

On avait fait main-basse sur des bijoux, des valeurs, des bibelots et des robes, le tout représentant une valeur de plusieurs centaines de mille francs.

La police judiciaire a arrêté hier soir, place Saint-Michel, deux sujets monténégrins, auteurs de cet horrible coup de main.

Ce sont les nommés Thomas Fatchech, 29 ans, tailleur de pierres, et Michkovitch, 25 ans, tous deux sans domicile fixe et sous le coup de mandats d'expulsion.

Ces individus ont été trouvés porteurs de bijoux appartenant à l'artiste.

Ils ont été écroués au dépôt malgré leurs dénégations.

UNE GREVE A RENNES

Rennes, 22 octobre. — Une grève vient d'éclater à la Courrouze, établissement métallurgique dépendant de l'arsenal de Rennes, et employant près d'un millier d'hommes et de femmes. Les raisons de cette grève seraient une question de salaires.

LA MODE AUX COURSES



Des ombres au tableau

Mais par contre la grève des employés de banque fait une ombre fâcheuse à ce tableau comme aussi l'insuffisance de résultats qu'on attendait de l'emprunt à 5 %, le caractère négatif des négociations engagées pour le règlement des dettes interalliées, tant à Londres qu'à Washington — puisqu'aussi bien les premières se sont trouvées conditionnées par les secondes — et de façon plus générale la situation financière actuelle.

Aussi les préoccupations immédiates des deux Chambres françaises tout d'abord à l'exclusion de toutes autres, à l'étude des mesures propres à assurer le redressement financier et l'on sait d'ailleurs que la Chambre sera saisie dès la rentrée des textes élaborés à cet effet par le ministre des finances. Ces projets sur l'économie desquels ont été données par avance des indications prématurées ne sont arrêtés à l'heure actuelle que dans leurs grandes lignes et c'est seulement lundi prochain qu'ils seront soumis pour décision définitive, au Conseil des ministres.

Mais il faut indiquer dès maintenant que si importants qu'ils soient et si de quelle urgence qu'ils se déclarent, ils devront céder le pas

dans l'ordre des délibérations parlementaires, à d'autres projets destinés, eux-mêmes, à pourvoir aux besoins de la Trésorerie. De lourdes échéances auxquelles on doit faire face avant la fin du mois, exigent en effet qu'il en soit ainsi et c'est pourquoi la Chambre puis le Sénat seront saisis tout d'abord de nouveaux projets tendant à élever dans les mesures nécessaires, le montant des avances de la Banque de France à l'Etat, et le nombre des billets émis. La discussion des projets d'assainissement financier viendra aussitôt après, puis celle du budget. En dehors de ces longs débats de finances, il n'y aura guère de place que pour le projet de loi sur les loyers, déposé le 7 juillet dernier par M. Levasseur et accessoirement pour les projets militaires.

Quant aux interpellations, elles sont nombreuses ainsi qu'on le verra par la liste que nous avons publiée d'autre part.

DERNIERE HEURE

On aborde l'examen des superprojets de la loi de finances

Le budget 1926 présente près de 3 milliards de dépenses nouvelles

Paris, 22 octobre. — La commission des finances de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Malvy, a abordé l'examen de la loi de finances.

La mère est tuée par l'auto

Les enfants échappent miraculeusement à la mort

Rennes, 22 octobre. — Mme Luchon, de Pont-Laga, se promenait avec ses deux bambins, dans une petite voiture, lorsqu'elle fut heurtée par l'automobile de M. Bazouges, commissionnaire.

Les « Brisures de Gava » sont acquittées

Brest, 22 octobre. — A l'audience d'aujourd'hui, des briseurs de grève, un instituteur, M. Cadiou, qui se présente le premier, parle longuement des excentricités auxquelles se livra Rosel, du Café du Commerce.

ENCORE UN DERAILLEMENT

Anch, 22 octobre. — Hier soir, en gare de Bretagne, un train de voyageurs partant d'Eauze à 17 h. 45 et se dirigeant sur Ste-Marie, a déraillé en arrivant aux aiguilles de cette gare.

Un incendie dévaste les forêts

Perpignan, 22 octobre. — Cette nuit, un formidable incendie a éclaté dans les forêts de châtagniers, au-dessus d'Amélie-les-Bains et d'Arles-sur-Pech. A l'heure actuelle, 10 hectares brûlent, menaçant les mairies.

M. STEEG PARTIRA SUR UNE MER EN FURIE

Bordeaux, 22 octobre. — La mer est démontée. La « Voltaire », qui doit emmener M. Steeg au Maroc, n'en partira pas moins.

DANS L'ADMINISTRATION

Paris, 22 octobre. — Est nommé conseiller de préfecture du Loiret : M. Mayet, conseiller de préfecture de l'Allier.

M. DOUMERGUE ET LES SOUVERAINS ANGLAIS ECHANGERAIENT DES VISITES

Londres, 22 octobre. — Selon le Daily Chronicle, le roi et la reine d'Angleterre viendraient au printemps pour rendre une visite officielle d'une semaine à Paris.

Revue de la Presse

LA CHUTE PROCHAINE DU CABINET

L'Éclair (Emile Baré) : Un fait est certain, M. Painlevé et ses collègues veulent se débarrasser de M. Caillaux qui n'a point réussi. Ce dernier, ayant soumis au conseil des ministres ses projets financiers, a été prié de les remettre sur le métier, ce qui est, pour lui, assez humiliant.

Le Cartel a tue la confiance

La Victoire (Gustave Hervé) : Le très maigre résultat de l'emprunt est dû, il est inutile de se le dissimuler, à une crise de confiance.

LA MEFIANCE

Le Journal (Clément Vautel) : Et le fait, c'est que cet emprunt n'est pas un vrai succès ; inutile de nous doré la pilule.

L'ILLUSION DE LOCARNO

La Lanterne : Il ne faut pourtant pas s'illusionner sur l'exacte portée de cette Conférence du pacte rhénan. M. Austen Chamberlain a voulu mettre à l'échec les espoirs de nos amis.

LES MENSONGES DE SARRAIL

L'Humanité : Le gouvernement Painlevé et sa créature, le général Sarrail, viennent de plus d'être pris en flagrant délit de mensonge.

LE NY A PAS DE QUOI ETRE FIER

Le Figaro (Lucien Romier) : Ce que le Cartel reproche à M. Caillaux, au fond, ce n'est pas de préférer telle tendance à telle autre, ce n'est ni le mépris des négociations, ni l'impudence des arguments.

LE MAUVAIS PROCOSUL

L'Echo de Paris (H. de Keris) : Les canons de Sarrail ont fait plus que tuer des hommes et semer des ruines.

LA GUERRE CIVILE ALORS ?

Le Quotidien (Pierre Bertrand) : La politique de conciliation est morte.

LA GUERISON PAR L'EGEDEM

L'Œuvre (Gustave Téry) : Et après huit mois de recherches, de tâtonnements, d'expériences, M. Caillaux n'aurait rien trouvé de mieux que l'inflation !

QUEST-CE QU'UN RICHE ?

Candidat : Qu'est-ce qu'un riche ? C'est celui qui a plus que moi, je trouve qu'il est juste qu'il paie.

DEVANT LA BANQUEROUTE

Le Nouveau Siècle (Georges Valois) : Nous y sommes. C'est plus une prévision.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Office national météorologique pour la journée du 23 octobre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 23 octobre.

PROSATEURS FRANÇAIS CONTEMPORAINS

M. CONSTANTIN WEYER

Manitoba

NOTRE REGION

L'assemblée générale de la Fédération thermique du Centre de la France s'est tenue à Vichy

Le président expose à l'assemblée la nécessité du relèvement du taux des cotisations. L'apport annuel de la Fédération Thermale du Centre à la Fédération Française étant porté pour 1925 à 6.150 francs, il est décidé en conséquence de quadrupler les cotisations des Etablissements Thermaux et des Casinos et de doubler celles de Syndicats d'Initiative, des Sociétés Médicales et des adhérents individuels.

Les Sports

LE FOOT-BALL ASSOCIATION EN SAONE-ET-LOIRE

Les matchs de division d'honneur se continueront dimanche prochain.

LE RACING-CLUB CHALONNAIS

Le Racing Club Chalonnais sera exempté cette fois-ci.

LE CHAMPIONNAT DE SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Saône-et-Loire, qui se disputait depuis plusieurs années, a été remis en honneur.

LE CHAMPIONNAT DE LA PIQUE

Dimanche prochain, U. S. R. se rendra à Fourchambault pour le deuxième tour de championnat.

LOUHANS BAT SIMARD PAR 6 A 0

Un match intéressant s'est joué sur le terrain de l'Etiole, entre l'équipe de l'Association sportive Simardienne et la deuxième de l'Etiole Louhannaise.

DECISE (2) BAT CHEVAGNES (1)

Partie très amicale jouée devant un public très nombreux et par un temps superbe.

DECISE (1) BAT CERGY-LA-TOUR

Cette partie n'a pas eu lieu, Cergy déclarant forfait. Le match projeté comptait pour le championnat de la Ligue d'Auvergne.

DIMANCHE, U. S. N. (1) CONTRE STADE ISSORIEN (1)

L'équipe première de l'U. S. Nivernaise recevra dimanche prochain l'équipe première du Stade Issorien.

L'ASSOCIATION SPORTIVE BOURBONNAISE

Dimanche prochain, sur le terrain des Alouettes, le onze premier de l'Association Sportive Bourbonnaise recevra le onze correspondant de la Jeune Union Sportive de Ferrecy-les-Forges.

AU RACING-CLUB D'ENTRAINS

Voici deux dimanches que la section de football du Racing-Club d'Entrains qui semble déjà vouloir prendre de grandes proportions offre aux habitants d'Entrains le plaisir d'assister à son entraînement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil est convoqué pour demain samedi, à 10 h. 30, à la mairie, en session extraordinaire pour délibérer sur les questions suivantes :

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE



M. de GONZ G. E.

« Paris-Centre » a publié, hier, ici même, une page de l'histoire des ducs de Nevers.

ALLIER

Hier soir, par suite d'une avarie, la machine du train 141, qui part de Moulins à 16 h. 21, a été bloquée sur la voie entre Villeneuve et Chantenay-Saint-Imbert.

Par suite d'un accident, les nouvelles de l'Allier, n'ont pu nous parvenir.

GUSSET

Le conseil est convoqué pour demain samedi, à 10 h. 30, à la mairie, en session extraordinaire pour délibérer sur les questions suivantes :

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Lyre de Saint-Pourçain. — Les sociétaires sont informés que les répétitions sont reprises depuis le 1er octobre, elles ont lieu comme d'habitude, le jeudi et le samedi, à 20 h. 30.

Trop de pannes d'électricité. — De tous côtés nous parviennent des plaintes, qui ne sont que trop justifiées, au sujet de l'électricité.

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Lyre de Saint-Pourçain. — Les sociétaires sont informés que les répétitions sont reprises depuis le 1er octobre, elles ont lieu comme d'habitude, le jeudi et le samedi, à 20 h. 30.

Trop de pannes d'électricité. — De tous côtés nous parviennent des plaintes, qui ne sont que trop justifiées, au sujet de l'électricité.

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Lyre de Saint-Pourçain. — Les sociétaires sont informés que les répétitions sont reprises depuis le 1er octobre, elles ont lieu comme d'habitude, le jeudi et le samedi, à 20 h. 30.

Trop de pannes d'électricité. — De tous côtés nous parviennent des plaintes, qui ne sont que trop justifiées, au sujet de l'électricité.

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Lyre de Saint-Pourçain. — Les sociétaires sont informés que les répétitions sont reprises depuis le 1er octobre, elles ont lieu comme d'habitude, le jeudi et le samedi, à 20 h. 30.

Trop de pannes d'électricité. — De tous côtés nous parviennent des plaintes, qui ne sont que trop justifiées, au sujet de l'électricité.

# NIÈVRE

# CHER

# SAONE- & LOIRE

# YONNE

## JOIGNY

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Lucien Robert, 57 ans, propriétaire à Chablis, prévenu de blessures par imprudence, est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Joseph Biari, 19 ans, manœuvre, a voyagé sur le P.-L.-M. sans billet. Cette infraction lui vaut 50 francs d'amende.

Un Marseillais, Albert Guigon, 19 ans, a, lui aussi, commis une infraction à la police des chemins de fer. Il paiera également comme le précédent, une amende de 50 francs.

Louis Tiers, 45 ans, ouvrier boulangier, plusieurs fois condamné pour le délit de vagabondage, qui l'amène à nouveau devant le tribunal s'étend infliger 8 jours de prison.

Marguerite Gabrielle, 45 ans, pour mendicité, 1 mois de prison.

Adrien Conillier, 30 ans, et son ami Jean Ramillon, tous deux cultivateurs à Paroy-sur-Tholon, ont poursuivi pour coups et blessures au pupille de l'assistance Fernand Gillet, 17 ans, domestique. Ils sont condamnés chacun à un mois de prison et 100 francs d'amende. Conillier, seul, obtient la sursis.

Deux Auxerrois, Pierre Nain, 19 ans, boulanger, et son ami Maurice Raver, 20 ans, étant de passage à Migennes, ont porté des coups et fait des blessures à Octave Roy, 38 ans, hôtelier à Brienne, et à Barraud, 58 ans, rentier à Joigny.

Ils s'entendent condamner à 15 jours de prison et à 50 francs. Nain bénéficie du sursis.

Ils paieront, en outre, aux plaignants 30 francs de dommages-intérêts.

Pour avoir présenté ses voitures et chevaux à la commission de classement, Ernest Vincent, 48 ans, cultivateur à Bonnard, paiera une amende de 25 francs.

Auguste Rocher, 30 ans, fendeur à Champignelles, est prévenu d'avoir porté des coups et fait des blessures à Lucien Raver, 25 ans, cultivateur au Petit-Marchais.

Le tribunal le condamne à 15 jours de prison et à 300 francs d'amende. En outre, il devra verser une provision de 500 francs au plaignant insuffisamment guéri.

Alexandre Pignard, 25 ans, manœuvre, qui a voyagé sans billet de Paris à Laroche, s'étend condamner à 15 jours de prison et à 50 francs d'amende.

Pour le même délit que le précédent, Michel Grosch, 24 ans, cuisinier, paiera 50 fr. d'amende.

Pour avoir porté coups et blessures sur son chef de chantier Parayrou, 24 ans, Joseph Martinez, manœuvre à Migennes, est condamné par défaut, à 15 jours de prison.

Dans l'enseignement. — M. Rognon, instituteur délégué à l'E. P. S. de Toucy, est nommé en la même qualité à l'école primaire supérieure de Joigny, en remplacement de M. Aumier, non acceptant.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

15 jours de prison à Eugène Remonté, 66 ans, charretier à Villiers-Loups, pour outrages et voie de fait à un gendarme, le sus-nommé est en outre condamné à 5 francs d'amende pour presse.

4 mois de prison pour défaut au russe Félix Pozdrowski, 21 ans, manœuvre, sans domicile fixe, pour abus de confiance et vols commis à Villithierry.

30 francs de dommages-intérêts et 50 fr. d'amende avec sursis à Albert Fy, 34 ans, de meurtur à Sens, avenue Lucien-Cornat, pour violences aux dames Deveaux et Breyse Leclerc.

48 heures de prison par défaut à Georges Durville, 36 ans, manœuvre, sans domicile fixe, pour vols commis à Villébois.

100 francs d'amende à Emile Métier, 42 ans, marchand de vaches à Courtenay, pour délit de fuite après avoir écrasé un chien.

10 francs d'amende et 150 francs de dommages-intérêts à Jean Clément, 53 ans, berger à Egreselles-le-Bocage, pour coups à Lazare Courdavaul, 5 ans, également berger à Egreselles-le-Brage.

15 francs d'amende avec sursis à Marc Poncelet, 52 ans, représentant de commerce à Armes-sur-Voulzie, pour défaut de carte d'identité professionnelle.

25 francs d'amende à Georges Joly, mécanicien à Sens, pour violences à Paul Préau, marchand de bestiaux à Courtenay.

Accident d'auto. — M. Joly, mécanicien, rue de Lyon, sortait de la rue des Bourbillons avec un cyclo, lorsqu'il entra dans la rue Général-Fobius, il vint donner dans un gendarme à cheval.

Le cheval tomba à terre avec son cavalier. On se porta aussitôt au secours du gendarme et l'on constata qu'il était blessé à la jambe gauche.

Le cheval fut relevé et ramené à la gendarmerie, mais une heure après il était mort.

SAINT-PRIVE

Vol d'une bicyclette. — En sortant d'un débit dans lequel il n'avait passé que quelques minutes, M. Robert Cab, du hameau de la Filonnière, a constaté que sa bicyclette qu'il avait laissée à la porte lui avait été volée.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

20 francs d'amende à Mme Grégoire, de Coulanges, pour mouillage de lait dans la proportion de 12 pour cent.

20 francs d'amende à M. Louis Mourretin, tapissier à Paris, et à M. Louis Guillet, marchand de vin à Azy, pour délits de pêche à Baston et à Auxerre.

Six jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende à un belge, Georges Anthier, habitant Villiers-Vineux, pour vol d'un bouquet de 45 heures de prison avec sursis à Mme Durand, de Digos, pour mouillage de lait dans la proportion de 25 pour cent.

100 francs d'amende avec sursis à M. Louis Beaujean, de Sougères-sur-Snothe, pour ouverture d'un colporteur sans autorisation.

DANS LES POSTES

Sont nommés auxiliaires : MM. Bernage, à Maligny ; Cheret, à Cèzy ; Maxime, à Ouhaine ; Mauduit, à Moutacher ; Hofer, à Veuilly ; Coullot, à Loussay ; Lenoir, à Fontenoy ; Lefroy, à Villiers-Saint-Denis ; Dorange, à Villavallier ; Leclerc, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes ; Delahage, à Cussy-les-Forges ; Chelles, à Avalon ; Oppeneau, à Domecy-sur-Cure ; Vert, à Polly-sur-Serein.

Mmes Vignac, à Saint-Lager-Vauban ; Rouard à Saint-Germain-des-Champs, veuve Ribière, à Saint-Aubin-Châteauneuf, Vigneron à Pontigny.

Les nominations ne deviendront définitives qu'en cas où les postes occupés par les intéressés ne seraient pas sollicités par des candidats militaires présentés par le ministre des Pensions.

ETAT CIVIL : — Henri Guillaudot ; Robert Blanc.

Décès : — Gaston Beaujon, 12 ans ; Augustine Patouillet, 18 ans.

CORBELLES-EN-GATINAIS

Dangereuse ruade. — M. Léon Philippe, 26 ans, domestique de ferme, a reçu de son cheval une ruade qui l'a blessé au ventre. Le blessé a été dirigé, dans un état grave, à l'hôpital de Montargis.

VILLEMANDOUR

Vol. — Un inconnu a dérobé le portemanteau de l'ouvrier agricole Chastanée, du Vieux-de-Villemandour. La gendarmerie enquête.

BIFONDS

Une vengeance. — La fille Germaine Fréchet, qui avait, étant au service de Mme Gaudissard, fait avaler de force à son petit-fils, âgé de deux ans, une certaine quantité de venin, a déclaré que c'était pour se venger de sa patronne qui lui avait fait des reproches quelle avait tenté d'empoisonner l'enfant.

CHAMPS

Malade, elle se pend. — Mme veuve Gauthier, 65 ans, originaire de Fontaines, qui vivait avec ses enfants, M. et Mme Gauthier, peintre, s'est donné la mort en se pendant au moyen d'une longue à une solive du grenier.

Elle souffrait depuis longtemps et avait déjà tenté de se suicider.

## A Allant-sur-Tholon, un ancien magistrat tue sa femme, étrange sa nièce, puis se pend

Allant-sur-Tholon, 22 octobre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Sur des indications fournies par les habitants au sujet de la disparition de ce magistrat, le parquet en retraite, de sa femme et de sa nièce, le parquet de Joigny y est transporté aujourd'hui au domicile de cet ancien magistrat. Dans le bureau on trouva le cadavre de M. Leblanc, pendu à un placard de suspension au premier étage, sur un lit maculé de sang, gisait Mme Leblanc, et sur un autre sa nièce, Marie-Louise Colon, âgée de 7 ans, qui avait été étranglée.

Le 23 octobre, se forma devant partir avec sa nièce chez des parents habitant au département voisin. On suppose que à cette date M. Leblanc aurait tué sa femme, étranglé sa nièce et se serait pendu le lendemain.

M. le docteur Breuille a été chargé de l'autopsie.

## AUXERRE

### CONSEIL MUNICIPAL

En sa séance présidée par le maire, le conseil a décidé d'ouvrir les travaux de la loi de 1926 les traitements des employés comme il suit :

Secrétaire en chef de la mairie : 3<sup>e</sup> classe, de 12.500 à 15.000 francs.

Chef de bureaux, 4<sup>e</sup> classe, de 8.200 à 10.000 francs.

Dactylographes ou expéditionnaires : 6 classes, de 6.000 à 7.500 francs.

Archiviste voyer, 5 classes, de 10.500 à 14.500 francs.

Architecte-adjoint, 5 classes, de 7.500 à 10.700 francs.

Préposés aux services de l'eau et de l'éclairage : 3 classes, de 6.900 à 9.300 francs.

Desinateur et contrôleur de la voirie : 6 classes, de 6.500 à 8.000 francs.

Médecin directeur du bureau d'hygiène : 3 classes, de 10.500 à 14.500 francs.

Secrétaire du bureau d'hygiène : 4 classes, de 8.200 à 10.000 francs.

Chef du poste de désinfection : 6 classes, de 6.000 à 7.500 francs.

Préposé en chef de l'octroi : 5 classes, de 8.500 à 12.500, plus 2.000 francs pour perception des droits de place.

Deuxième préposé à cette perception : 3 classes, de 1.800 à 2.000.

Directrice de l'internat du lycée : 4 classes, de 6.000 à 8.000, nourrie, logée, chauffée et éclairée.

Directrice de la crèche : 3 classes, de 2.600 à 3.200 fr., logée et éclairée.

Contrôle-maire de l'école d'industrie : 4 classes, de 7.000 à 8.500 francs.

Economiste de l'école d'industrie : 4 classes, de 6.000 à 6.500 fr., logé, chauffé, éclairé et nourri ainsi que sa famille.

Gardeur de bureau de la mairie : 6 classes, de 5.600 à 6.600 francs.

Gardeur de musée et aide bibliothécaire : 6 classes, de 5.500 à 6.500 francs, logé, chauffé et éclairé.

Concierges de la crèche, du lycée et de l'école d'industrie : 6 classes, de 5.500 à 6.000 francs, chauffés et éclairés.

Concierges du cantonnement : 6 classes, de 5.500 à 4.500 fr., logé ; groomateur des pompes funèbres, 6 classes, de 5.800 à 7.000 francs ; fossoyeurs, 6 classes, de 5.600 à 6.700 francs.

Gardiens-champêtres : 6 classes, de 5.500 à 6.500 et demi-bâtiment ; agents de police, 6 classes, de 5.700 à 7.000 francs, habillés — sous-brigadier, 4 classes, de 7.000 à 8.200 francs ; cantonniers urbains, aide-chauffeur, 6 classes, de 5.900 à 6.900 francs ; cantonniers, manœuvres, chauffeurs, piqueurs, 6 classes, de 6.200 à 7.200 fr., etc.

La charge nouvelle sera pour la ville de 75.000 à 80.000 francs par an. La durée du travail sera uniformément de 8 heures par jour.

La section auxerroise de la Ligue catholique de l'Yonne a demandé que le conseil municipal soit mis à sa disposition le 22 novembre pour une grande réunion présidée par Mgr l'Archevêque et au cours de laquelle prendrait la parole le général de Castelnau et M. Xavier Vautier, ancien député. Après un débat assez vif, le conseil par 13 voix contre 9 et 3 abstentions, donne son agrément à la Ligue catholique.

Décide d'abandonner le projet pour continuer (plus d'un million de francs) l'édification d'un hall à la nouvelle gare de Saint-Germain.

Maintient en faveur du curé de la paroisse de Saint-Pierre, le prix du loyer au presbytère pour l'année 1925-1926.

Décide l'acquisition d'une nouvelle borne (15.000 francs) pour l'enlèvement des ordures ménagères.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire de M. Tallineau, ex garagiste qui en auto renversa une jeune fille qui fut tuée sur le coup. Il est condamné à 100 francs d'amende avec sursis et à 200 francs de dommages-intérêts envers les parents de la jeune fille, M. et Mme Plaisance.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

20 francs d'amende à Mme Grégoire, de Coulanges, pour mouillage de lait dans la proportion de 12 pour cent.

20 francs d'amende à M. Louis Mourretin, tapissier à Paris, et à M. Louis Guillet, marchand de vin à Azy, pour délits de pêche à Baston et à Auxerre.

Six jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende à un belge, Georges Anthier, habitant Villiers-Vineux, pour vol d'un bouquet de 45 heures de prison avec sursis à Mme Durand, de Digos, pour mouillage de lait dans la proportion de 25 pour cent.

100 francs d'amende avec sursis à M. Louis Beaujean, de Sougères-sur-Snothe, pour ouverture d'un colporteur sans autorisation.

### DANS LES POSTES

Sont nommés auxiliaires : MM. Bernage, à Maligny ; Cheret, à Cèzy ; Maxime, à Ouhaine ; Mauduit, à Moutacher ; Hofer, à Veuilly ; Coullot, à Loussay ; Lenoir, à Fontenoy ; Lefroy, à Villiers-Saint-Denis ; Dorange, à Villavallier ; Leclerc, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes ; Delahage, à Cussy-les-Forges ; Chelles, à Avalon ; Oppeneau, à Domecy-sur-Cure ; Vert, à Polly-sur-Serein.

Mmes Vignac, à Saint-Lager-Vauban ; Rouard à Saint-Germain-des-Champs, veuve Ribière, à Saint-Aubin-Châteauneuf, Vigneron à Pontigny.

Les nominations ne deviendront définitives qu'en cas où les postes occupés par les intéressés ne seraient pas sollicités par des candidats militaires présentés par le ministre des Pensions.

ETAT CIVIL : — Henri Guillaudot ; Robert Blanc.

Décès : — Gaston Beaujon, 12 ans ; Augustine Patouillet, 18 ans.

### CHATEAU-CHINON

Accident de bicyclette. — Tandis que le jeune Maurice Bechel, 20 ans, domestique chez M. Pannetier à Marigny, commune de Montrouillon, allait à bicyclette, ayant emmené avec lui Henri Gesteau, âgé de 10 ans, la tête de nombreux médaillons offerts par la Société d'Agriculture de la Nièvre, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

1<sup>re</sup> catégorie : vœux mâles de l'année : 1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; médaille de bronze : 2<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 10 francs.

2<sup>e</sup> catégorie : vœux femelles de l'année : 1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; médaille de bronze : 2<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 10 francs.

3<sup>e</sup> catégorie : gessées de 18 mois et 30 mois, article du bureau régional d'études sur les engrais, ayant son siège à Clermont-Ferrand.

Rectification. — L'avis concernant la coupe affouagère paru ici mercredi, ne concerna pas Tannay, comme nous l'avons imprimé, mais la commune de Nannay, canton de la Charité.

### SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Le jeudi 12 novembre, sur le champ de foire aura lieu le concours de reproducteurs de la race bovine charolaise, organisé par le syndicat d'élevage du canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

Ce concours est subventionné par l'Office Agricole départemental au nom du Conseil général, le conseil municipal de Saint-Pierre-le-Moutier, l'Association commerciale de Saint-Pierre, les syndicats agricole et d'élevage, de nombreux médaillons offerts par la Société d'Agriculture de la Nièvre, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

1<sup>re</sup> catégorie : vœux mâles de l'année : 1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; médaille de bronze : 2<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 10 francs.

2<sup>e</sup> catégorie : gessées de 18 mois et 30 mois, article du bureau régional d'études sur les engrais, ayant son siège à Clermont-Ferrand.

Rectification. — L'avis concernant la coupe affouagère paru ici mercredi, ne concerna pas Tannay, comme nous l'avons imprimé, mais la commune de Nannay, canton de la Charité.

### SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN

Collision d'autos. — Une auto conduite par M. Georges Torny, maire de Marray (Loir-et-Cher), est entrée en collision avec une camionnette conduite par M. Louis Besson, qui venait à trossouivre. Les dégâts sont purement matériels.

### VIERZON-VILLAGES

Etat civil : — Pierre Melin ; Paul Estève.

Décès : Adolphe Rossignol, veuve Richard, 78 ans ; Sylvain Douard, 77 ans ; Etienne Venat, 68 ans ; Guillaume Delafosse, 81 ans ; Léon Nonin, 38 ans ; Huguette Grandjean, 6 Jours.

### VIERZON-FORGES

Etat civil : — Blanche Rodriguez d'Oliviera.

Naissance. — Blanche Rodriguez d'Oliviera.

### VIERZON-VILLE

CAISSE D'EPARGNE

Il a été déposé dimanche 62.946 fr. ; et il a été remboursé 22.883 francs.

### L'ECOLE DE VIERZON

A L'EXPOSITION DE GRENOBLE

L'Ecole nationale professionnelle de Vierzion a obtenu à l'exposition de la houille blanche de Grenoble un grand prix, c'est-à-dire la plus haute récompense accordée.

### Indication du degré des vins

Une protestation du Syndicat national

Un décret publié le 15 août dernier oblige, on le sait, commerçants en gros et détaillants à indiquer le degré alcoolique des vins qu'ils vendent, sur les fûts, paniers, bouteilles et litres.

Le Syndicat national des vins en gros, fédération qui groupe 130 syndicats, s'est réuni, sous la présidence de M. Defert. En raison des difficultés nombreuses soulevées par l'application de ce décret, il a pris une résolution protestant avec la dernière énergie contre le décret du 15 août et contre la circulaire ministérielle qui l'a complété en l'aggravant.

Le Syndicat national déclare que le commerçant est exposé, journellement, du fait de l'obligation d'indiquer le degré du vin sur le récipient, à des erreurs ou omissions et, par suite, à de quotidiennes poursuites correctionnelles et il demande que l'application de cette partie du décret soit suspendue jusqu'au vote de la proposition de loi de M. Dessein, député.

Le Syndicat national ajoute que, en ce qui concerne les vins de Bourgogne et de Bordeaux, l'obligation d'indiquer leur degré jette sur eux, en les assimilant à des vins ordinaires, un discrédit regrettable.

Ces vins sont le plus souvent vendus en bouteilles, or, pendant leur séjour dans les bouteilles, ils subissent, dit-il, de profondes transformations dans leur composition et leur teneur alcoolique, transformations tellement variables d'une bouteille à l'autre, qu'il est et qu'il sera impossible de déclarer le degré avec quelque chance d'exactitude.

En conséquence, le Syndicat national réclame l'abrogation immédiate de cette partie du décret comme nuisible aux intérêts généraux de la France et inapplicable.

### SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY

Feux aux saucissons. — Les beaux temps de ces derniers jours se sont vus à point, pour faire grossir les fruits qui seront, cette année de qualité exceptionnelle. Nous ne doutons pas que les exposants viendront en grand nombre et que les attractions variées attireront de nombreux visiteurs à cette foire et pittoresque qui aura lieu dimanche prochain.

## SAONE- & LOIRE

### Deux cambrioleurs sont arrêtés à Chalons

Chalons-sur-Saône, 22 octobre (par télégramme de notre correspondant particulier). — On a arrêté aujourd'hui deux cambrioleurs de marque, qui pourraient bien avoir à leur actif, les nombreux vols commis ces temps derniers dans la banlieue chalonnaise. Ce sont : Charles Dodelle, 23 ans, ancien sergent et son frère Alfred, 25 ans, demeurant rue des Cloutiers, à Chalons.

Au cours d'une perquisition à leur domicile, on découvrit une grande quantité de marchandises et divers objets dont ils n'ont pu expliquer la provenance.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

### LANCMENT D'UN SOUS-MARIN

Jeudi prochain, dans l'après-midi aura lieu à Chalons, le lancement du sous-marin Circé. Ce bâtiment du type le plus perfectionné de la marine française sera déposé dans les chantiers du Petit-Creusot. Il est certain qu'il y aura foule sur le pont Jean-Richard et sur le quai de Saône car les lancements d'antan si bien effectués par les chantiers du Petit-Creusot, ont une valeur d'un intérêt attrayant pour les Chalonnais.

### BOURGES

### Les prochaines assises

La quatrième session des assises du Cher, qui devait s'ouvrir lundi prochain 26 octobre, n'aura pas lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle.

### UN HABILE VOLEUR

Dans l'après-midi de mercredi, à 16 h. 45, un individu âgé d'environ 25 ans, correctement habillé et coiffé d'une casquette se présentait chez Mme Duret, marchande d'articles de toilette, 8, rue Jacques-Cœur, il demanda de lui acheter un baromètre. L'individu arrêta son choix sur un objet d'une valeur de 150 francs, et demanda qu'on emballât le baromètre dans une boîte en bois.

Mme Duret, qui avait imprudemment laissé son armoire ouverte, se rendit dans sa cour pour chercher ses planchettes. Quand elle retourna l'individu avait disparu en lui emportant une somme de 1.800 francs.

### Service pharmaceutique.

Le service sera assuré après-demain, par la pharmacie Drain, rue du Marché-Foch.

### Nomination.

M. Logeay, ingénieur de première classe, sorti le 1<sup>er</sup> octobre de l'école d'application d'artillerie navale, est affecté à la sous-inspection des fabrications du Creusot.

### Amicale du 63<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

La municipalité invite la population tout entière à prendre part à cette manifestation. Les personnes qui désirent assister à cette manifestation assister à l'un des cortèges devront se trouver à 8 h. 30, du matin, boulevard Henri-Paul-Schneider.

### Union des officiers de réserve.

Les officiers de réserve, désireux de porter un drapeau des régiments dissous, des invalides à l'arc de Triomphe, le 11 novembre prochain, à Paris, sont priés d'assister, le 10 novembre, au siège de la société, le tarif militaire est accordé pour le voyage de Paris.

### Fièvre aphteuse.

Le hameau des Gautheros (territoire de la commune du Creusot), a été déclaré infecté de fièvre aphteuse.

### SAINT-JEAN-DES-VIGNES

Au cours de sa dernière séance, le conseil a pris les décisions suivantes :

Vote d'un crédit de 244 fr. 80 pour liquidation des frais d'assistance médicale en 1924.

Approuve sous condition une demande à main-levée sur une vente de moitié d'un lot de terrain de l'avenue Monnot.

Donne avis favorable à une demande de dépôt d'hydrocarbure le long de la ligne de Chalons à Dole.

Modifie une décision du 30 juillet pour le numérotage des maisons.

Prend une décision en faveur des habitants des Cadrières pour l'installation de l'électricité.

### SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN

M. Claude Parrot, 53 ans, journaliste, a été heurté et jeté sur le côté de la voie, par un train de marchandises se dirigeant sur Chalons.

M. Parrot, suivant la voie et n'entendant pas venir le train, ni les appels faits par le mécanicien. Le blessé, après avoir reçu les premiers soins du chef de train qui avait fait arrêter le convoi, il fut transporté chez le docteur Jeanmou, qui constata la fracture de l'omoplate gauche.

### DIGON

ANCIENS COMBATTANTS DU 63<sup>e</sup> R. T. I.

La réunion annuelle de l'Amicale des anciens combattants du 63<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie aura lieu à Digon, dimanche prochain, à 11 heures, réunion à l'hôtel du Commerce, rue Nationale ; à 12 heures, banquet, hôtel du Commerce.

### AUTUN

Acte de probité. — André Henault, demeurant chez ses parents, rue Guéhin, ayant trouvé dans un cabinet des bains-douches, un portefeuille, contenant 120 fr., s'est empressé de remettre sa trouvaille à la gérance de l'établissement.

Chambre des avoués. — M. Troussard, avoué à et élu président de la chambre de discipline des avoués pour l'année judiciaire.

Travaux. — Il a été trouvé par M. Appaix 7, rue aux Cordeliers, une bague ; par M. Delechenat, une clé anglaise pour auto ; par M. Stare, avenue de la Gare, une paire de lunettes et un parapluie ; par M. Simon, rue du Paris, une fourchette.

### CHAPPELLE-SAINT-SAUVEUR

Etat civil : — Charles Reboillat ; Alfred Fèvre ; Roger Payet ; Léon Guéret ; Maurice Boissard ; Louise Goupy.

Mariages : Charles Moyné et Jeanne Bonin ; Léon Fèvre, clerc de notaire, et Alice Parize ; Jean Doussot, et Marie Rossignol ; Maurice Boissard, et Marie Micholy.

Décès : Victor Thibert, 63 ans ; Joséphine Cordier, veuve Thibert, 73 ans ; Marie Thibaut, veuve Micholy, 76 ans ; Louise Cordier, veuve Borgot, 78 ans ; Marie Perrot, épouse Tupinier ; Suzanne Jandou, 17 mois ; Jean Bonin, 39 ans ; J. B. Delacoste, 65 ans ; Roger Paget, un mois.

### SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY

Feux aux saucissons. — Les beaux temps de ces derniers jours se sont vus à point, pour faire grossir les fruits qui seront, cette année de qualité exceptionnelle. Nous ne doutons pas que les exposants viendront en grand nombre et que les attractions variées attireront de nombreux visiteurs à cette foire et pittoresque qui aura lieu dimanche prochain.

## SAONE- & LOIRE

### Un arrêté préfectoral au sujet de la fièvre aphteuse

En raison de l'installation de la fièvre aphteuse dans le département, M. le préfet du Cher a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Tout marchand de bestiaux et généralement toute personne qui introduirait dans les étables et pâturages en vue de la vente, des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, est tenu de faire, dans les deux jours, la déclaration à la mairie, dans les communes où ces animaux sont introduits.

Cette déclaration devra faire connaître la provenance des animaux, le nom et le domicile des vendeurs, la date et le lieu d'achat. Le maire transmettra directement cette déclaration à la préfecture (Direction des services vétérinaires). Ces animaux ne pourront être déposés avant 5 jours, et qu'après constatation par le vétérinaire sanitaire qu'ils sont indemnes de fièvre aphteuse.

Le vétérinaire sanitaire délivrera, aux frais des intéressés, un certificat dont le duplicat sera adressé à la préfecture.

Art. 2. — Les foires et marchés non inspectés conformément aux dispositions de l'article 63 de la loi du 21 juin 1898, seront suspendus jusqu'à complète organisation de ce service obligatoire.

Art. 3. — Tout marchand ou tout propriétaire faisant habituellement le commerce, qui conduira des animaux des espèces précitées, sur les foires et marchés du département, aura pour établir la preuve qu'il se sera conformé aux prescriptions audit arrêté par la production du récépissé de déclaration et du certificat de visite.

### BOURGES

### Les prochaines assises

La quatrième session des assises du Cher, qui devait s'ouvrir lundi prochain 26 octobre, n'aura pas lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle.

### UN HABILE VOLEUR

Dans l'après-midi de mercredi, à 16 h. 45, un individu âgé d'environ 25 ans, correctement habillé et coiffé d'une casquette se présentait chez Mme Duret, marchande d'articles de toilette, 8, rue Jacques-Cœur, il demanda de lui acheter un baromètre. L'individu arrêta son choix sur un objet d'une valeur de 150 francs, et demanda qu'on emballât le baromètre dans une boîte en bois.

Mme Duret, qui avait imprudemment laissé son armoire ouverte, se rendit dans sa cour pour chercher ses planchettes. Quand elle retourna l'individu avait disparu en lui emportant une somme de 1.800 francs.

### Arrestations.

La police a mis en état d'arrestation deux individus, Louis Ripoteau, terrassier à Orléans, et Roger Blanchet, 26 ans, ajusteur à Tours, qui se trouvaient dans le train venant de Vierzon. Ces individus avaient été signalés de Vierzon comme munis de billets à destination de Châteauroux et ayant commis un vol d'effets divers au préjudice de M. Taillier, manœuvre à la gare de Vierzon. Ces individus ont été écroués.

### La taxe sur les chiens.

Afin d'éviter des frais de poursuites, le maire de Bourges invite les propriétaires de chiens n'ayant pas encore payé la taxe de 1925 à assumer le dit taxe entre les mains du receveur municipal avant le 31 courant.

### Etat civil.

Décès. — Marie Millet, épouse Legendre, 74 ans, rue Mérot, 14 ; Jacques Fouquet, 75 ans, rue Notre-Dame 10.

### SAINT-AMAND



# Qualité = profit

Il en est des pâtes alimentaires comme de tout autre produit : seules les pâtes de qualité "font du profit". La ménagère avisée choisit donc les pâtes LA LUNE, qui gonflent à la cuisson et permettent de préparer non pas seulement des garnitures, mais de beaux plats appétissants.

## LA LUNE

Mais exécuté bien la signature



52, Avenue Daumesnil - PARIS  
Demandez notre brochure "Recettes"

### MARCHE LIBRE DE PARIS

**BLÉS**  
Nous notons les prix suivants, pour le marchandisage sain, loyal et marchand, départ :  
Blé de Beauce et de l'Orléanais, 123.50 à 123.50.  
Touraine, Loir-et-Cher, Indre, 123.50 à 123.50.  
Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, 126 à 127.  
Aube, Marne, Seine-et-Marne, 122 à 123.  
Oise, Aisne, Somme, Ardennes, 118 à 121, suivant poids et nature.  
Vendée, 123.50 à 123.50.  
Sarthe et Mayenne, 123 à 123.50.  
Poitou, Vienne, 124 à 125.  
Anjou, Charente, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, 123 à 123.50.  
Vendée et Loire-Inférieure, 123.  
Seine-Inférieure et Normandie en général, 120 à 121.  
Nord, 213 à 213.50.  
Bretagne, 110 à 120.  
Eure et Pas-de-Calais, 120 à 122.  
En irritable, on tient : sur les 4 de novembre, les B. O. T. P., 124 ; les 5 départements du Nord, 123.  
Sur les 4 mois de janvier respectivement, 124 et 123.

### BOURSE DE PARIS

du 22 octobre 1925

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000

### AVOINES

On tient en disponible, départ :  
Avoines grises de Beauce, Eure et Erie, 95 à 96.  
Grises d'hiver du Poitou, des Charentes et du Centre 90 à 91.  
Nommes de Touraine, du Berry et du Poitou 95.  
Blanches et jaunes des cinq départements du Nord, et principalement de l'Oise et de la Somme 92 à 93.  
Ligowo de Brie et des environs de Paris 94 à 94.50.  
Les avoines de Bretagne donnent toujours lieu à un bon courant d'affaires, dans les prix de 90 à 91 pour les noires, de 87 à 88 pour les grises, de 85 à 86 pour les blanches et bigarrées (départ grande récolte).  
En livrable, les engagements n'ont qu'une importance secondaire.  
Les avoines exotiques sont totalement négligées, la tension du change rendant, en quelque sorte, leurs prix de revient en caf prohibitifs.

### ORGES ET ESCOURGEONS

On tient en disponible, départ :  
Orges du Gâtinais 105 à 106, de Beauce 103 à 104, de Sarthe et Mayenne 103 à 104, du Berry et du Bourbonnais 106 à 107, de Champagne 104 à 105.  
En escourgeons, situation identique. La demande des régions du Nord et de l'Est est moins accentuée que la semaine dernière.  
Les prix s'établissent sur ces bases :  
Escourgeons de Beauce 91 à 92 ; de Champagne 90 ; de l'Oise et de la Somme 89 à 90 ; du Poitou des Charentes et de la Vendée 90 à 91, en disponible départ.  
On signale pas d'engagements en livrable sur l'importance qu'elle a eue.  
Les orges et escourgeons de mouture, surtout destinés à la consommation animale, donnent lieu à quelques affaires en graminetier dans les prix de 82 à 85, suivant qualité et provenances, avec tendance calme.

### SEIGLES

Affaires calmes ; les réserves constituées en quelques moulins s'épuisent assez vite. On tient en disponible, départ :  
Seigle de Beauce et de Touraine, 87 à 88, du Centre et de la Sologne 87 à 88, de Bretagne 85 à 87.

### Pailles et fourrages

**MARCHE DE LA CHAPELLE**  
Les approis s'élevèrent ensemble à une cinquantaine de chargements. Malgré cette abondance relative de l'offre, la vente est assez facile, mais, alors que la tendance se révèle ferme sur les fourrages, elle est calme sur les pailles. Quoi qu'il en soit, les derniers prix restent sans changement notable.  
En gares parisiennes les disponibilités sont modérées et en fourrages plus particulièrement.  
On cote :  
P. de blé..... 1<sup>er</sup> qual. 2<sup>er</sup> qual. 3<sup>er</sup> qual.  
P. d'avoine..... 120 à 125 110 à 115 95 à 105  
P. de seigle..... 210 à 220 195 à 205 175 à 190  
Luzerne..... 210 à 220 195 à 205 175 à 190  
Regain..... 210 à 220 195 à 205 175 à 190  
Foin..... 190 à 200 170 à 180 150 à 160

### POMMES DE TERRE

La cote moyenne des prix reste stationnaire aux Halles centralisées par comparaison avec celle de la huitaine précédente ; mais, pour ce qui est du prix maximum de la Saucisse rouge, il baisse de 3 fr., soit 72 fr., alors que le prix minimum de la Bonette jaune baisse de 2 fr., soit 48 fr., et la tendance est encore orientée à la baisse sur ces variétés.  
Voici, d'autre part, les cours les plus généralement pratiqués sur le Carreau et dans les magasins de commission du rayon des Halles :  
Rosa extra jusqu'à 85 fr. ; Mayette 75 à 80 fr. ; Hollande commune 65 à 75 fr. ; Saucisse rouge Loiret 65 à 70 fr. ; Saucisse rouge Bretagne 55 à 60 fr. ; Esterling 52 à 55 fr. ; Royale Kidney 50 à 52 fr. ; King Edward 52 à 55 fr. ; Saint-Malo (Hollande) 44 à 46 fr. ; Bonnes jaunes (chair jaune) 42 à 45 fr. ; petit 100 kilos nus.  
Les expéditeurs tiennent, approximativement, par 100 kilos, départ, expéditions disponibles en vrac et par wagon complet :  
Hollande 62 à 65 fr. Bretagne : 50 à 55 fr. Nord ; Hollande (Herauld) 75 à 80 fr. Loiret ; Hollande (Royale) 60 à 65 fr. Loiret.  
Rosa 72 à 75 fr. Bretagne et Est.  
Saucisse rouge 40 à 42 fr. Bretagne ; 58 à 60 francs Loiret ; 45 à 48 fr. Limousin.  
Rondes jaunes (chair jaune) 26 à 28 fr. ; Bretagne, 32 à 34 fr. ; Sarthe, 30 à 32 fr. ; Puy-de-Dôme ; 28 à 28 fr. Alsace ; 28 à 34 fr. Haute-Vienne.

### MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
1000000	1000000	1000000
1000000	1000000	1000000

### PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
1000000	1000000	1000000
1000000	1000000	1000000

### VILLE DE PARIS

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
1000000	1000000	1000000
1000000	1000000	1000000

### CHANGES

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
1000000	1000000	1000000
1000000	1000000	1000000

### TIRAGES FINANCIERS

Paris, 22 octobre.  
**OBLIGATIONS COMMUNALES 1921**  
Le n° 2.328.538 est remboursé par 250.000 fr.  
Le n° 1.328.011 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 1.775.395 est remboursé par 50.000 fr.  
300 autres numéros sont remboursés par 1.000 francs.  
**OBLIGATIONS COMMUNALES 1908**  
Le n° 30.270 gagne 200.000 francs.  
Le n° 69.211 gagne 25.000 fr.  
Huit numéros sont remboursés par 5.000 fr.  
Cent autres numéros sont remboursés par 1.000 francs.  
**OBLIGATIONS COMMUNALES 1912**  
Le n° 1.213.454 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 676.752 est remboursé par 15.000 fr.  
Deux numéros sont remboursés par 1.000 fr.  
Cent autres numéros sont remboursés par 500 francs.  
**VILLE DE PARIS 1919**  
Le n° 123.899 est remboursé par 1 million.  
Le n° 714.966 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 2.302.157 est remboursé par 50.000 fr.  
Quatre numéros sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 402.746, 397.468, 1.431.211, 2.533.501.  
Six numéros sont remboursés chacun par 5.000 francs.  
405 autres numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.  
**VILLE DE PARIS 1922**  
Le n° 441.670 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 577.159 est remboursé par 50.000 fr.  
Le n° 67.859 est remboursé par 10.000 francs.  
Le n° 159.708 est remboursé par 10.000 fr.  
30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.  
1.235 autres numéros sont remboursés au pair.

## Réjouissez-vous !

Réjouissez-vous. Voici l'occasion de vous habiller de neuf, vous et votre fils, avec

### Élégance et économie

En effet, la Maison BOREL vient de réunir chez elle une superbe collection de vêtements — hommes, jeunes gens, enfants — qu'il faut voir avant de monter votre garde-robe d'hiver.  
Les prix ? En voici quelques-uns dont vous vous laissez juger...

Pardessus droit ou croisé mode 190 150 99  
en belle draperie nuances nou 295 245 225  
Raglan ample droit ou croisé se fait également avec matelasse 175 145 110  
Tissus souples, très élégants nuances marine, gris ardoise, beige et meringe... 325 275 250

## MAISON BOREL

CHAZERAIN, Successeur  
85, Rue du Commerce - NEVERS  
"CHAZERAIN HABILLE BIEN"

### LES CONCERTS DE T. S. F.

**RADIO-PARIS**  
Programme d'aujourd'hui vendredi 23 octobre  
A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° L'Espada, pasodoble (René Aerts) ; 2° Lazy-Moon, valse bosion (G. Smet) ; 3° Feuillet d'album, valse (Paul Michel) ; 4° Danza (Ch. Dorson-Delamarque) ; 5° Un soir de fête à La Haye (L. G. Smet) ; 6° Bourée, solo de violoncelle (Haendel) ; 7° Si tu veux être, fox trot (E. Gavel-P. Letory) ; 8° Le Hulla, trio (Samuel Rousseau) ; 9° Chant sur le piano (A. Raynal) ; 10° Romance, solo de violon (René Rabey) ; 11° Fantaisie d'André (Razigade) ; 12° Mair, bariton, soliste des Concerts Colonne et des solistes Radio-Paris ; 1° Trio (Beethoven) clarinette, piano et violoncelle, M. Cahuzac, M. Carmona et Mlle Alice Andrian, pianiste, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire, M. Georges Valmier, bariton, soliste des Concerts Colonne et des solistes Radio-Paris ; 2° Air de Jules César (Haendel) ; 3° Air de Jules César (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 4° Lantate Carissimi ; 5° Ariette (Salvator Rosa) M. Valmier ; 6° Clair de lune (Debussy) Aristide Aronson (Brubheim) Mlle Rouch ; 7° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 8° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 9° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 10° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 11° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 12° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 13° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 14° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 15° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 16° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 17° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 18° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 19° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 20° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 21° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 22° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 23° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 24° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 25° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 26° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 27° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 28° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 29° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 30° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 31° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 32° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 33° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 34° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 35° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 36° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 37° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 38° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 39° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 40° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 41° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 42° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 43° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 44° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 45° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 46° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 47° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 48° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 49° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 50° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 51° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 52° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 53° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 54° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 55° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 56° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 57° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 58° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 59° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 60° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 61° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 62° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 63° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 64° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 65° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 66° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 67° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 68° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 69° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 70° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 71° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 72° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 73° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 74° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 75° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 76° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 77° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 78° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 79° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 80° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 81° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 82° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 83° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 84° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 85° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 86° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 87° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 88° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 89° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 90° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 91° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 92° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 93° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 94° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 95° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 96° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 97° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 98° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 99° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 100° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 101° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 102° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 103° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 104° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 105° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 106° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 107° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 108° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 109° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 110° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 111° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 112° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 113° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 114° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 115° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 116° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 117° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 118° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 119° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 120° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 121° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 122° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 123° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 124° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 125° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 126° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 127° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 128° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 129° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 130° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 131° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 132° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 133° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 134° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 135° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 136° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 137° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 138° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 139° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 140° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 141° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 142° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 143° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 144° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 145° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 146° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 147° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 148° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 149° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 150° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 151° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 152° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 153° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 154° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 155° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 156° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 157° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 158° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 159° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 160° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 161° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 162° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 163° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 164° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 165° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 166° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 167° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 168° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 169° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 170° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 171° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 172° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 173° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 174° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 175° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 176° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 177° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 178° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 179° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 180° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 181° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 182° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 183° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 184° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 185° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 186° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 187° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 188° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 189° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 190° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 191° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 192° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 193° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 194° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 195° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 196° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 197° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 198° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 199° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 200° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 201° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 202° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 203° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 204° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 205° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 206° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 207° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 208° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 209° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 210° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 211° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 212° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 213° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 214° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 215° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 216° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 217° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 218° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 219° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 220° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 221° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 222° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 223° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 224° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 225° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 226° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 227° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 228° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 229° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 230° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 231° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 232° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 233° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 234° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 235° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 236° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 237° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 238° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 239° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 240° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 241° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 242° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 243° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 244° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 245° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 246° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 247° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 248° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 249° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 250° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 251° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 252° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 253° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 254° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 255° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 256° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 257° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 258° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 259° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 260° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 261° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 262° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 263° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 264° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 265° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 266° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 267° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 268° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 269° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 270° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 271° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 272° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 273° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 274° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 275° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 276° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 277° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 278° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 279° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 280° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 281° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 282° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 283° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 284° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 285° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 286° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 287° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 288° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 289° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 290° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 291° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 292° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 293° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 294° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 295° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 296° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 297° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 298° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 299° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 300° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 301° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 302° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 303° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 304° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 305° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agutès ; 306° Chant indien (Rimsky-Korsakoff) Mlle Agut

Aux Arts Ménagers

TOUT A CRÉDIT

Literie - Ameublement - Chauffage  
Armes - Cycles - Photographes - Phonographes  
Linge de Maison - Machines à Coudre  
Voitures d'Enfants

DEMANDE de CATALOGUE GRATUIT (sans engagement)  
Cette demande ne vous engage à rien. AV  
Nom :  
Adresse :

AUX ARTS MÉNAGERS  
116 et 118, Rue Choron, Paris (9<sup>e</sup>)

Ulcères  
Varices  
Eczémas  
Acnés-Herpès  
Psoriasis  
Rhumatismes

Arthritiques  
attention à l'hiver

L'alimentation échauffante, le manque d'air et d'exercice favorisent l'empoisonnement du sang. Les reins et la peau éliminent insuffisamment. Vous emmagasinez une surproduction d'acide urique et de toxines qui se déposent dans vos articulations ou sur les parois de vos artères. Un petit coup de froid, quelques jours d'humidité et vous voilà tenaillés par les rhumatismes, la goutte ou la sciatique. Si votre circulation est déjà mauvaise, vous souffrez cruellement d'hémorroïdes, de varices suivies ou non d'ulcères ou de phlébite. Dans d'autres cas, c'est par la peau que le sang rejette ce trop plein malsain : l'eczéma, l'herpès, l'acné, le psoriasis, le sycoïde, l'érythème, les démangeaisons n'ont pas d'autre cause. Chez la femme et plus particulièrement au retour d'âge, le sang travaille et provoque des phénomènes congestifs, inquiétants par leurs dangers immédiats et parce qu'ils peuvent s'installer définitivement sous la forme de tumeur ou de fibrome. Pour supprimer immédiatement ces accidents, purifiez votre sang et bientôt vous constaterez la disparition de vos souffrances. Une cure de Dépuratif Richelet vous rendra ce précieux service. Si vous en doutez lisez ceci :  
Votre traitement Richelet a été mon sauveur. Mon ulcère est complètement guéri et mes jambes ne sont plus enflées. Je marche tout comme autrefois et j'en suis heureuse. Votre reconnaissante.  
Mme Marie JAUME, 50, Rue d'Aix, Marseille.

Le facon: 11 fr. 95 dans toutes les bonnes pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement, écrire à L. RICHELET, de Sedan, 6, rue de Belfort, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS  
Veuve Joseph BUVAT  
Paul BUVAT, Successeur  
Grand Choix de Meubles  
DE TOUTES CATEGORIES  
Installations Complètes  
Doit sa réputation à sa fabrication irréprochable et à ses prix de fabricants.  
ob. e Visite est attendue  
32, Rue de Paris, 32  
Tél. 1-18 MOULINS R.C. 796

Manufacture ACCORDEONS  
Napolitains, Stradella, Verceil, Saint-Jean-Croix et Tyroliens.  
CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS  
TABEZEN, 15, passage des Lilas LES LILAS (Seine)

TOILES ONDULÉES GALVANISÉES  
MONROYEUR, stocks entiers  
catal. 40, rue d'Autonne, Dijon  
74490-1713

A L'AUBUSSON  
35, rue du Commerce, 35, NEVERS  
L. MARIBAS, Successeur  
Spécialité de Bonneterie pour Enfants  
Ouvrages de Dames  
Le plus grand choix de Laine à tapisser de la région  
Avant d'acheter consultez nos étalages

"STOCKS"  
A. SAUJOT  
13, Rue de Rémigny, NEVERS  
CHAUSURES ET CONFECTIONS  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL  
SOLDES EN TOUTS GENRES

Le Gérant : L. MARIBAS  
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers



Reprenez. Ce que j'en prends pas du Quinium Labarraque.

L'usage du Quinium Labarraque à la dose d'un verre à liqueur après chaque repas, suffit pour rétablir, en peu de temps, les forces des malades les plus épuisés, et pour guérir sûrement et sans secousses les maladies de langueur et d'anémie les plus anciennes et les plus rebelles à tout autre remède. Les fièvres les plus tenaces disparaissent rapidement devant ce héroïque médicament.  
Aussi, les personnes faibles, débilitées par les maladies, le travail ou les excès ; les adultes fatigués par une croissance trop rapide ; les jeunes filles qui ont de la peine à se former ou à se développer ; les dames qui relèvent de couches ; les vieillards affaiblis par l'âge ; les anémiques, les surmenés doivent prendre du vin de Quinium Labarraque. Il est tout particulièrement recommandé aux convalescents.  
On trouve le Quinium Labarraque dans toutes les pharmacies ; la 1/2 bouteille : 8 fr. 50 ; la bouteille : 14 francs.  
Dépôt général : Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis  
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN  
FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES  
(mains et mécaniques)  
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE  
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ ÉGALE  
A la Ville du Puy  
M<sup>lle</sup> L. CRÉTEAUX  
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

Toiles, Sacs, Ficelles, Cordages  
Bâches en toiles stéganiques  
garantie imperméabilité absolue  
Câbles Métalliques  
Chablots pour entrepreneurs  
Ancienne Maison P. CHAMOUARD  
L. ALEXANDRE  
Successeur  
18, Place Wilson, 18, NEVERS  
Tél. 2.66

GARAGE MODERNE  
A LUZY (Nièvre)  
Agence Exclusive :  
CITROEN  
& ROLLAND-PILAIN  
Membre de l'« A »  
Téléphone : 34

AUTOMOBILISTES !  
La Compagnie de Recaoutchoutage  
61, Rue de Nièvre, NEVERS  
PLUSIEURS USINES ET AGENCES EN FRANCE  
Siège Social : PARIS  
VOUS GARANTIT 70 % D'ECONOMIE  
SI VOUS LUI CONFIEZ VOS PNEUS USAGES  
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS

ARMES ET MUNITIONS  
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME  
- 40 -  
Rue du Commerce  
NEVERS  
Seul concessionnaire pour la Région des Fusils DARNE, HERMETIC et HELICODOG  
ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS  
Mise au point des crosses, à la conformation du tireur  
Téléphone 1-33 Envoi des tarifs sur demande  
La Maison ne fait que l'ARME  
Vous y trouverez le plus grand choix en  
FUSILS TOUTS MODÈLES  
ARTICLES DE CHASSE  
TIR ET MUNITIONS  
Spécialité de Cartouches chargées

5 C.V. CITROEN 10CV.  
démonstration GRAND  
Garage de la Nièvre  
Les plus économiques - Meilleur marché  
c. rue Félix-Faure, NEVERS

Tous les pharmaciens se plaignent du  
Fouillis des Dames  
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS  
Savez-vous pourquoi ? Non ! Eh bien nous allons vous le dire : Depuis 4 ans que le Fouillis existe, en hiver, il se vend plus que le quart de sirops, pastilles, thermogène, et, etc., pour les personnes enrhumées.  
75 % des personnes qui portent de la laine l'achètent au Fouillis, et quand on a sur soi chemise américaine, combinaison, gilet, écharpe, costume, tous ces articles étant confectionnés avec une laine de 1<sup>re</sup> qualité, celles qui en sont vêtues peuvent affronter les froids les plus rigoureux sans avoir peur de s'enrhumer.  
GRAND CHOIX DE GILETS FANTAISIE POUR DAMES ET ENFANTS.

Automobiles RENAULT  
Représentants exclusifs pour les arrondissements de Nevers, Château-Chinon  
Cantons de La Guerche, La Charité, Prémery.  
VINCENT Frères  
Garagistes, 6 et 7, Rue Thiers - NEVERS  
NOUVEAUX PRX  
6 HP. torpédo 4 places, confort, 17.150 fr. 6 HP. commerciale, 300 k., 15.250 fr.  
8 HP. conduite intér., 4 places, 19.500 fr. 10 HP. commerciale, 500 k., 21.100 fr.  
10 HP. torpédo 4 et 6 places, 25.800 fr. 10 HP. châssis charge 1.300 k., 16.900 fr.  
EN MAGASIN, LIVRABLES DE SUITE Téléphone 2-62.

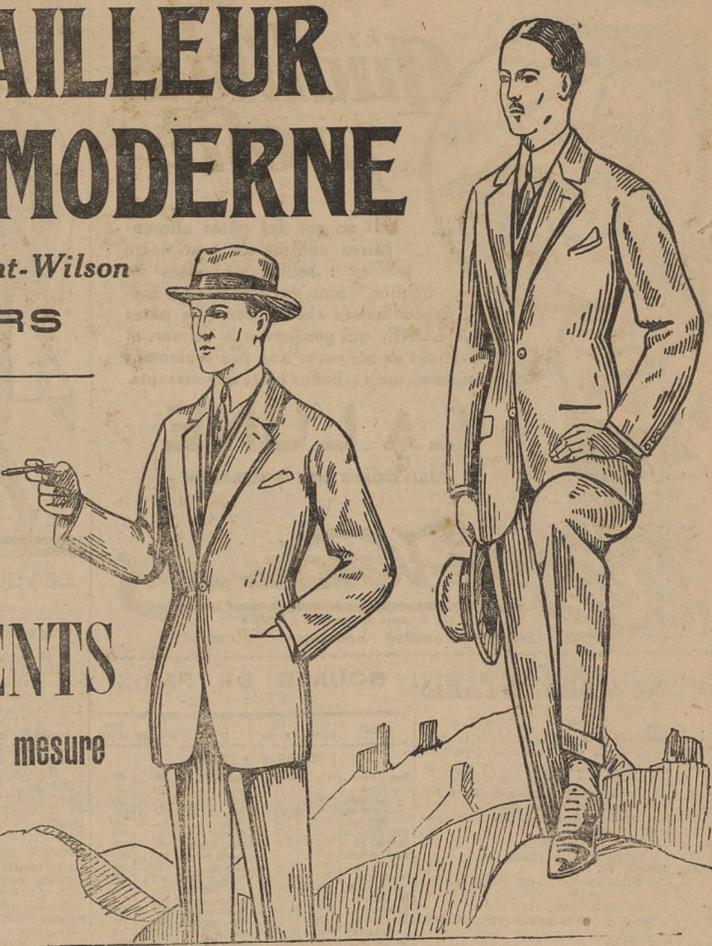
# AU TAILLEUR MODERNE

9, Place Président-Wilson  
NEVERS

Les plus  
considérables  
assortiments en

VÊTEMENTS  
Tout faits et sur mesure

POUR  
HOMMES  
JEUNES GENS  
& ENFANTS



POUR HOMMES	PARDESSUS, forme droite ou croisée nuances variées	250 195 150 et 95	POUR HOMMES	COMPLÈT VESTON, dernière mode draperies toutes nuances	250 195 175 125 et 89
	PARDESSUS RAGLAN, droit ou croisé double mi-corps, envers écossais	225 175 125 et 99		PANTALON Fantaisie, nombreuses dispositions	59 49 39 et 29
	MANTEAU GABARDINE coloris nouveaux	225 195 145 et 95		MANTEAU ou PARDESSUS en tissus fantaisie	120 95 89 69 et 49
	IMPERMEABLE, en tissus caoutchoute, gris, noir ou teintes mode	175 150 125 et 85		COSTUME NORFOLK, modèles élégants	99 79 59 et 49

# AU PRINTEMPS

1, Place du Lycée, NEVERS

VOIR NOS  
Derniers Modèles  
DE  
MANTEAUX  
POUR DAMES

A qualité égale, nos prix sont imbattables, car nous ne vendons que du BON  
et le MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE

# Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse

## PREVOST-MARECHAL

Fourreur-Spécialiste  
12, Rue La Fayette, NEVERS -- Téléphone 1-42

GRAVATES, ÉCHARPES ET MANCHONS  
Pour Dames, Fillettes et Enfants

Le plus  
GRAND CHOIX  
Renard Argenté, bleu, Pékans, Vison Canada  
Hermine, Marmel, Putois, Astrakan  
Kolinsky, Petit-Gris, etc.

Vêtements de Dames, Modèles exclusifs